

L'an deux mil vingt et le dix juillet à quatorze heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire sortant.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, MANET Michel, ESCANDE Jean-Philippe, BLANCHARD Gilles, Mmes RICHIARDONE Christelle, CHAGNARD Amandine et GARAGNON Michèle.

Absents : Mme TRINQUIER Chantal (pouvoir à CHAGNARD Amandine), MM. VARGOZ Robin (pouvoir donné à RICHIARDONE Christelle) et VILLEPONTOUX Max (pouvoir donné à GARAGNON Michèle).

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales :

Le nombre de délégués à désigner est fixé pour Aspremont à 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants. A l'issue des votes ont été élus :

Délégué titulaire	FRANCOU Jacques
Délégués Suppléants	GARAGNON Michèle
	BLANCHARD Gilles
	ESCANDE Jean-Philippe

Remboursement des frais de mission et de déplacement du maire :

Afin de permettre au maire notamment de prétendre à la prise en charge de certains frais de déplacement pour le compte de la collectivité, il est nécessaire d'approuver les modalités de remboursement des frais exposés selon les textes en vigueur.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Mandat spécial pour le déplacement du maire :

Le maire rappelle que la commune a acquis un camion benne de marque FORD pour les services techniques dans une concession automobile basée à Carcassonne. Il propose de se déplacer lui-même pour aller le chercher. Afin de pouvoir prétendre au remboursement de l'ensemble des frais occasionnés (déplacement, carburant...) il sollicite l'accord d'un mandat spécial de l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Supérette : La vente aux enchères s'est déroulée le jeudi 9 juillet et la commune a racheté quelques équipements (chambre froide, rayonnage, présentoir à fruits...) qui resteront dans les locaux. Le maire attend de récupérer les clés auprès de l'huissier. Le chalet installé devant le bâtiment est revenu à la commune également.

Voirie : Une consultation doit être lancée rapidement pour le reprofilage en bicouche du chemin des Istans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 50 minutes.